

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
03/10/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2018-29-0003

1. Intitulé du projet

Déclaration de modifications non substantielles du site de Kerdroniou.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRANDJOUAN SACO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HUGHES Thierry

RCS / SIRET

8 6 7 8 0 0 5 1 8 0 0 5 4 2

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement.	- Rubriques 2714, 2716 et 2718 : Modification des types et quantités de déchets admis et transférés sur le site.
a. Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	- Rubrique 2714 : Passage d'Autorisation en Enregistrement, suite au décret du 6 juin 2018 - Remplacement de la presse à balles et création d'un auvent. - Rubrique 2791 : Déclaration d'une unité de traitement des graisses. - Rubriques 2791 (A) et 2794 (E) : Mise en place d'une activité de broyage.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Modification des volumes de déchets admis et transférés sur le site, en raison des évolutions des filières :

- Papier/Cartons (Rub. 2714) : augmentation du stockage de 450 m3 à 825 m3
- Plastiques (Rub. 2714) : augmentation du stockage de 60 m3 à 500 m3 / - Bois (Rub. 2714) : Augmentation de 650 m3 à 2500 m3
- Déchets issus de collecte sélective (Rub. 2714) : Diminution de 825 m3 à 180 m3
- Encombrants (Rub. 2714) : Diminution de 1500 m3 à 525 m3 / - Polystyrène (Rub. 2714) : 50 m3 en palettes filmées
- Ordures ménagères (Rub.2716) : Diminution de 825 m3 à 525 m3 / Plâtre (Rub.2716) : Ajout 300 m3
- Amiante et DMS (Rub. 2718) : Suppression / - DASRI (Rub. 2718) : Conservation de l'autorisation des 24 tonnes.
- Suite au décret du 6 juin 2018 : Modification de la rubrique 2716 par demande d'antériorité (Enregistrement)
- Mise en place d'une activité de broyage de déchets non dangereux (Rub.2791 - A) : 350 t/jour et de bois non dangereux (Rub 2794 - E) : 350 t/jour (environ 12 campagnes/an)

4.2 Objectifs du projet

Suite aux évolutions réglementaires et aux évolutions des contrats remportés par Veolia sur le marché de gestion des déchets, le site de transfert de Kerdroniou va devoir subir des transformations concernant les activités réalisées ou en projet, telles que décrites dans la déclaration de modifications non substantielles, portée à connaissance le 15/06/2017.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Stockage de papiers, cartons et plastiques: Création d'un auvent :

Stockage de 3 balles de 1m maximum, soit stockage de 3 m

Il sera construit coté Ouest du hall de déchargement, accolé à des surfaces imperméabilisées, de couleur identique au centre de transfert existant.

Dimensions : H : 7m au faitage I : 24m L : 14m + 2.50m de casquette

Stockage de bois :

Mise en place de murs coupe-feu de 4m de hauteur.

Plate-forme située dans un angle du site, donnant sur une activité artisanale et sur des terres agricoles.

Complétude à réaliser sur les éléments de signalisation et délimitation au sol par marque de chaque catégorie de déchets.

Activité de broyage de déchets non dangereux et de bois non dangereux (Rub. 2791 et Rub. 2794):

Protection contre l'incendie : Rachat de terrain contigu (flux ne dépassant pas les limites de propriété) (Cf. Annexe)

Pas d'extension géographique de l'installation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le respect des prescriptions des Arrêtés Ministériels de Prescriptions Générales concernés par l'installation à été étudié article par article. Le respect de chacune des prescriptions est validé.

Le trafic routier annuel sera diminué de manière importante (environ 47%), notamment au regard de la diminution du transfert d'Ordures Ménagères et des déchets issus de la collecte sélective.

=> Risque incendie :

- Bâtiment de transfert :

Augmentation de 0.5% de stockage : pas de risques supplémentaires en matière d'incendie.

- Extérieurs :

La création du auvent vise à regrouper les balles de papiers, cartons et plastique, situé à 20m des limites de propriété : Pas de flux ou rayonnement pouvant atteindre les limites de propriétés.

- Stockage bois :

Simulations réalisées (Cf. PAC du 15/06/2017)

Mise en place de murs coupe-feu 2h sur 3 faces

Achat du terrain contigu

- Broyage :

Achat du terrain contigu

Émissions de poussières : Ces émissions seront fortement limitées par un arrosage de la trémie d'alimentation du broyeur, si nécessaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de déclaration de modifications non substantielles (porter à connaissance) a été transmis le 15/06/2017.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création du auvent :	H : 7m au faitage l : 24m L : 14 336 m2
Stockage bois :	2500 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC de KERDRONIOU
29 rue Marcel Paul
29000 QUIMPER

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 17' 15" 33 Lat. 48° 51' 45" 81

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Quimper

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Modifications du site de transfert existant : Autorisation d'exploitation en date du 25 janvier 2002, modifié par les arrêtés du 14 avril 2003, du 30 janvier 2006, du 6 avril 2009 et du 15 juillet 2015.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site situé au sein d'une zone artisanale.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Quimper fait l'objet depuis décembre 2013 d'un PPBE. Des plans d'actions sont mis en place visant à la limiter les bruits de trafic routier.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation pour Quimper. La ZAC de Kerdroniou n'est pas considérée comme zone à risque. Pas de PPRT sur Quimper.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site de transfert déjà existant. L'ensemble des modifications apportées et celles souhaitées sont réalisées sur des surfaces déjà imperméabilisées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le trafic routier sera diminué de manière importante, notamment au regard de la diminution des transferts d'OM et des déchets issus de la collecte sélective.</p> <p>Le trafic routier journalier futur est estimé à 34 passages contre 62 passages en 2015 (OM et CS représentant 28 passages à eux-seuls) => - 47% environ.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Étude bruit réalisée en mai 2016. Des mesures ont été effectuées en limite de l'installation en période de jour et en période de nuit.</p> <p>Il en ressort que le niveau sonore respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997. L'installation est conforme.</p> <p>L'installation de broyage sera certifiée conforme aux normes CE.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les déchets réceptionnés au niveau du bâtiment de transfert sont des déchets propres et secs principalement, et ne génèrent donc que très peu d'odeurs.</p> <p>Les OM et déchets issus de la collecte sélective, pouvant générer des odeurs, sont collectés en sacs, et leur volume est appelé à diminuer .</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>L'activité de broyage peut entraîner des émissions de poussières.</p> <p>Ces émissions seront fortement limitées par un arrosage de la trémie d'alimentation du broyeur, si nécessaire.</p> <p>Le site est situé en zone industrielle et le terrain contigu sera acheté. Le terrain en limite de propriété est une zone agricole.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>La création de l'auvent va conduire à une augmentation de la surface de toiture. Cette surface sera de 400 m².</p> <p>Cette augmentation représente +12% par rapport aux surfaces de toitures actuelles, soit un volume estimé à 3.3 m³/jour.</p> <p>Ces eaux pluviales rejoindront le réseau d'eaux pluviales présent sur le site et le bassin de gestion des eaux de 500 m³.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les modifications prévues ne seront pas à l'origine d'une production supplémentaire de déchets par rapport à la situation actuelle.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le dossier de déclaration de modifications non substantielles du 15 juin 2017, il est porté à connaissance les projets suivants :

- Modification des types et quantités de déchets admis et transférés sur le site
- Remplacement de la presse à balles
- Création d'un auvent pour le stockage des balles
- Déclaration d'une unité de traitement des graisses
- Autorisation d'une activité de broyage de déchets non dangereux : rubrique 2791

Depuis le décret du 6 juin 2018, nous demandons également la modification de la Rubrique 2714 : Passage d'Autorisation en Enregistrement, par demande d'antériorité, ainsi que la rubrique 2794, autorisant le broyage de bois non dangereux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Paragraphe précédent

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les modifications issues de ce projet peuvent être considérées comme non substantielles, car il s'agit principalement d'une modification du volume des flux de déchets.

Le risque incendie sur la plate-forme de stockage de bois est le risque le plus notable du projet, et des simulations ont été réalisées afin d'anticiper le risque. Ainsi, des murs coupe-feu dimensionnés en fonction de ce risque seront mis en place, permettant de confiner les flux létaux, ainsi que l'achat du terrain contigu.

Les eaux d'incendie seront confinées dans le bassin existant.

Les poussières seront limitées grâce à l'arrosage de la trémie.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à QUIMPER

le, 27/09/2018

Signature



RECYCLAGE & VALORISATION DES DE
GRANDJOUAN SACO
ZAC de Kerdroniou
29 Rue Marcel PAUL
29000 QUIMPER

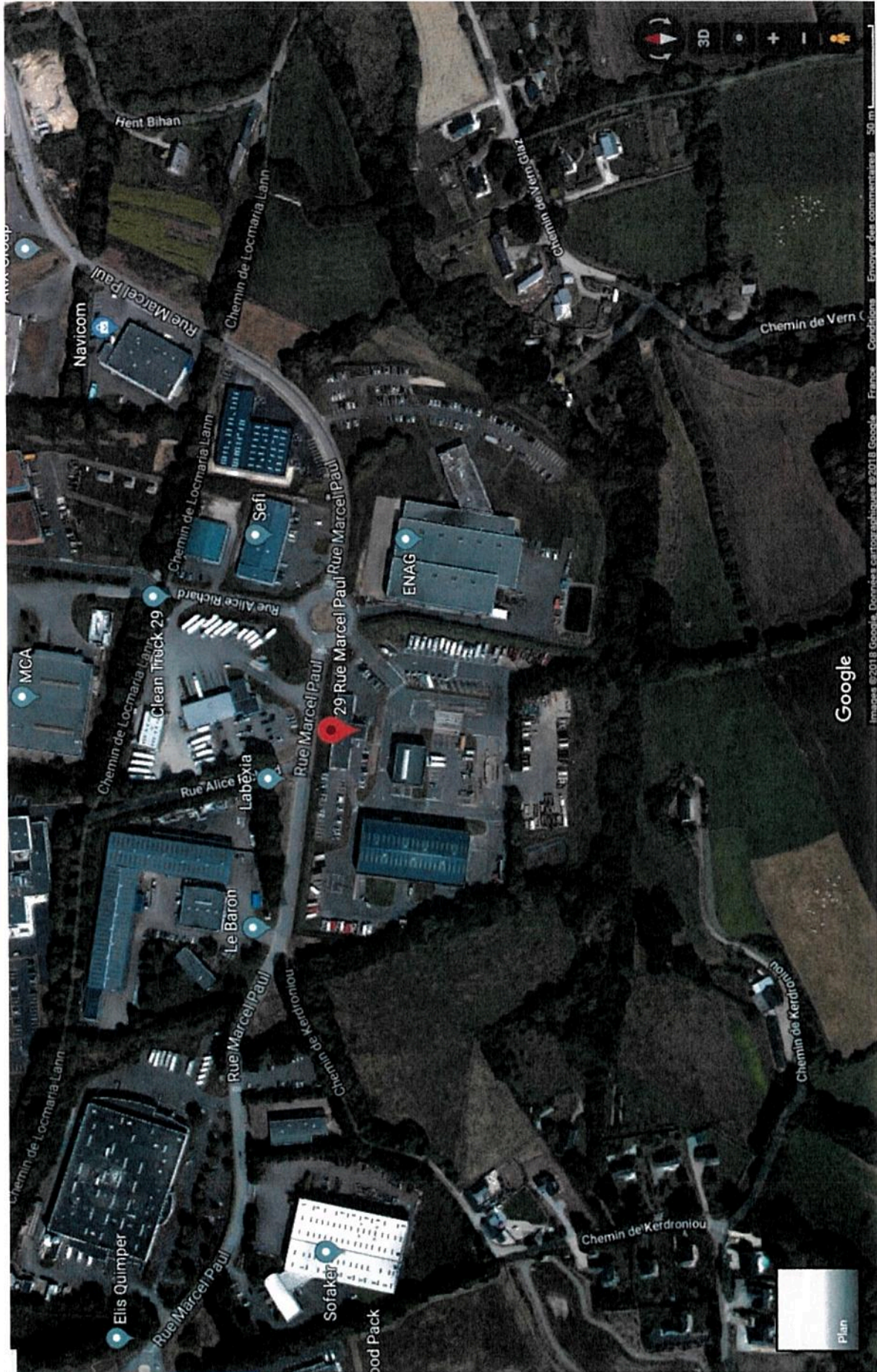
N° SIRET : 867 800 519 00012

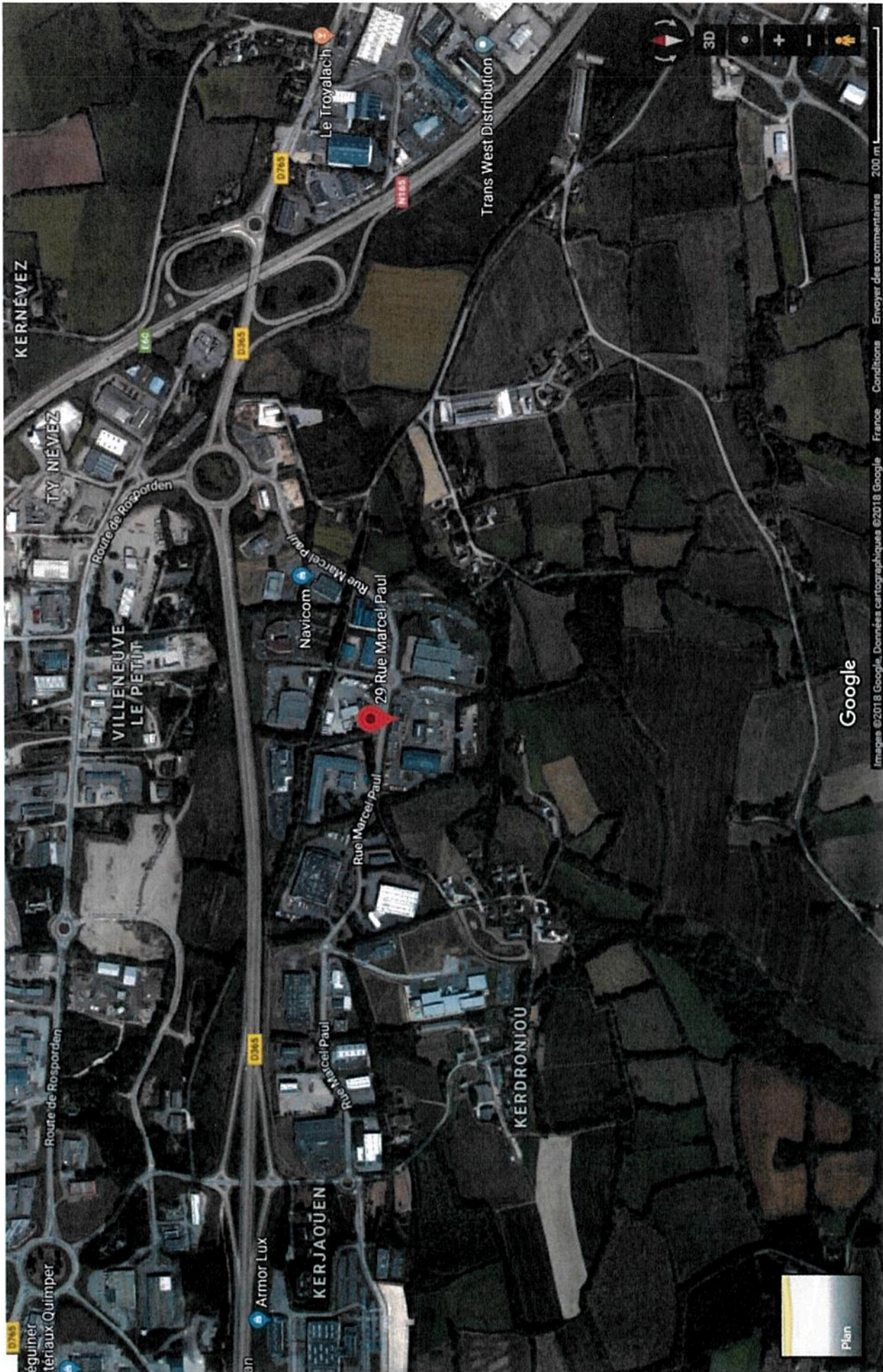
VEOLIA





Données Google 2018





2.2 INCENDIE DU STOCK DE BOIS ENERGIE (Z1)

2.2.1 Description

Le scénario retenu concerne l'incendie du stockage en vrac de déchets bois. Le stockage est prévu sur une hauteur de 3 m maximum.

Le stockage est ceinturé par un mur coupe-feu d'une hauteur de 2,5 m sur les côtés Nord et Ouest et de 4 m au Sud.

2.2.2 Rappel des données d'entrée

Caractéristiques du foyer

Longueur du foyer	m	25,00
Largeur du foyer	m	25,00

Calcul de la hauteur de flamme

Hauteur de flamme	H	m	8,79
-------------------	---	---	------

Paramètres de combustion

21,83		kW/m ²	21,83
-------	--	-------------------	-------

2.2.3 Résultats des calculs de flux thermiques

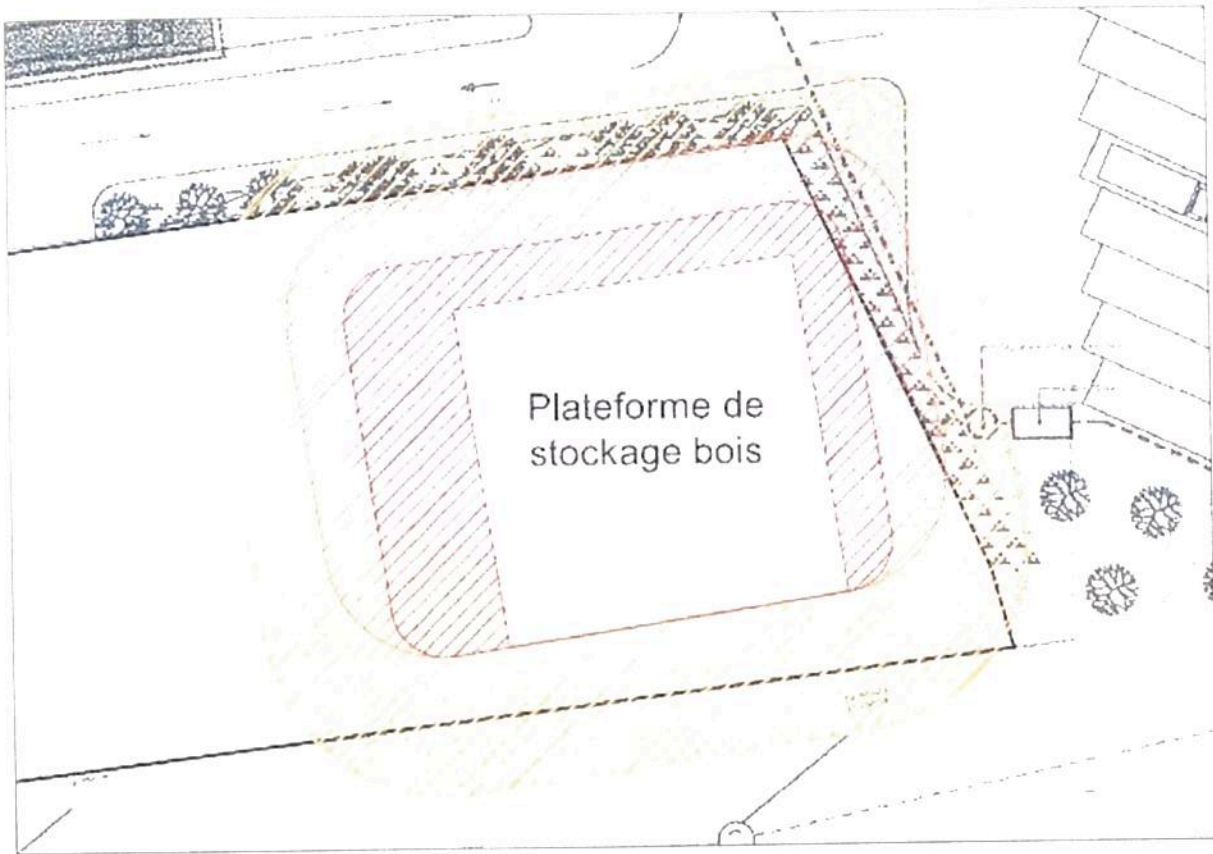
Distances maximales correspondant aux flux thermiques des effets sur l'homme
(en m)

Position longitudinale	Présence de murs coupe-feu	Seuil des effets irréversibles (SEI - 3 kW/m ²)	Seuil des premiers effets létaux (SEI - 5 kW/m ²)	Seuil des effets létaux significatifs (SELS - 8 kW/m ²)
Côté Nord	Mur béton d'une hauteur de 2,5 m	13,59	8,54	3,83
Côté Ouest	Sans coupe-feu	17,54	12,21	8,04
Côté Sud	Mur béton d'une hauteur de 4,0 m	10,29	∅	∅
Côté Est	Mur béton d'une hauteur de 2,5 m	13,59	8,54	3,83

∅ : intensité du phénomène dangereux non atteinte

NC : non calculé

Figure 1 : Représentation des flux thermiques en cas d'incendie sur le stockage Z1



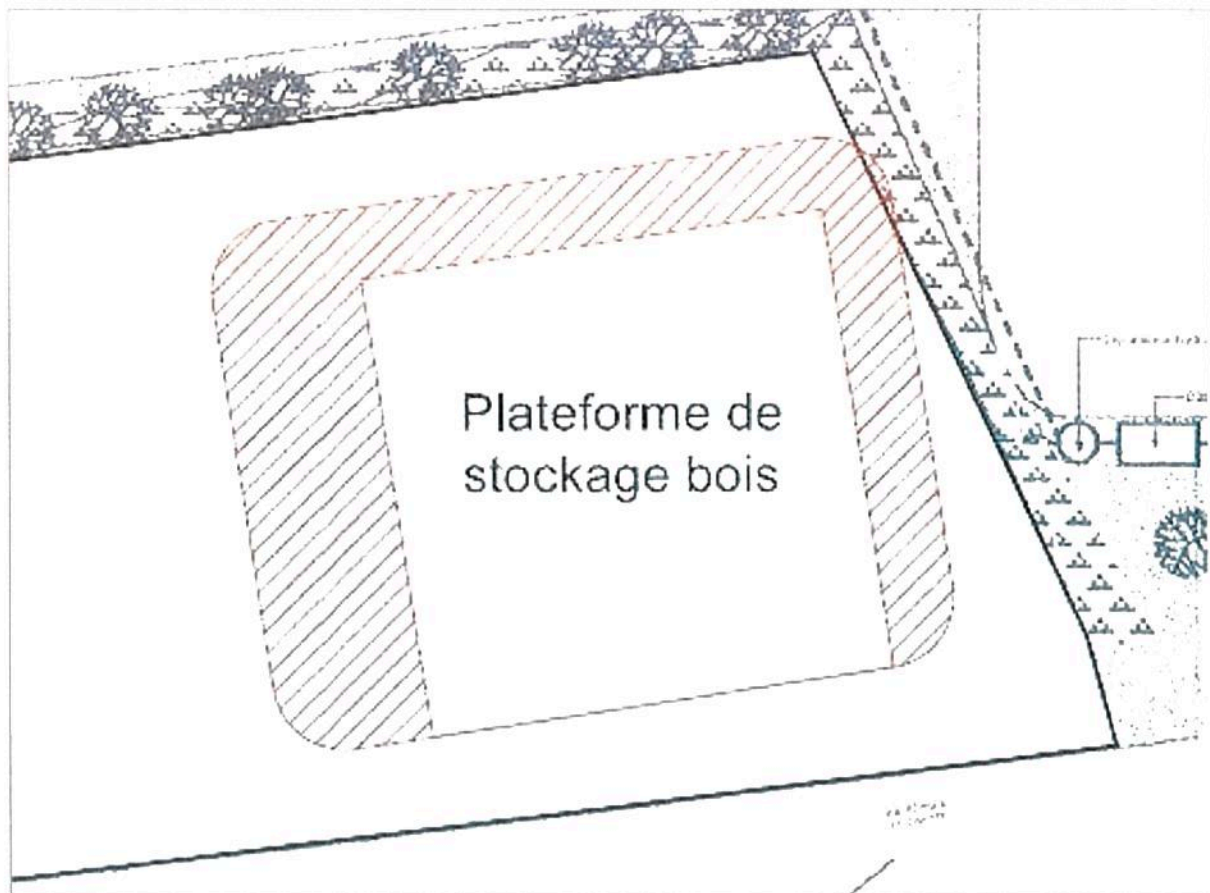
3 EVALUATION DES EFFETS DOMINOS - CONCLUSION

Sur la base de ce scénario, l'évaluation de l'intensité des flux thermiques a mis en évidence un dépassement hors des limites de propriété du flux de de 3 kW/m^2 sur la partie Sud. Les flux de 5 et 8 kW/m^2 ne dépassent pas les limites de propriété.

Les flux thermiques de 3 kW/m^2 dépassant des limites de propriété ne seront pas à l'origine d'impact significatif à l'extérieur du site puisque la zone impactée est vierge de toute activité. Par ailleurs, un incendie du stockage de bois ne sera pas à l'origine de dégâts ou effets dominos sur les établissements voisins.

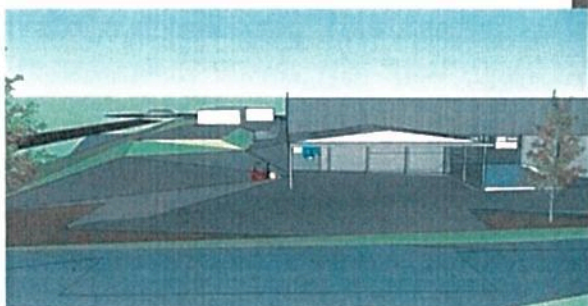
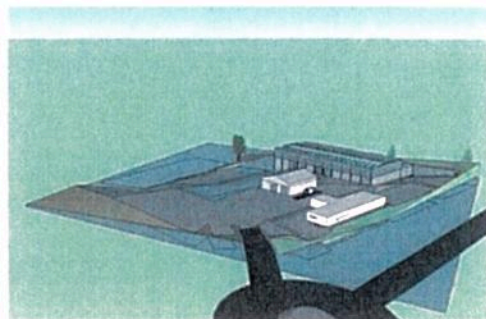
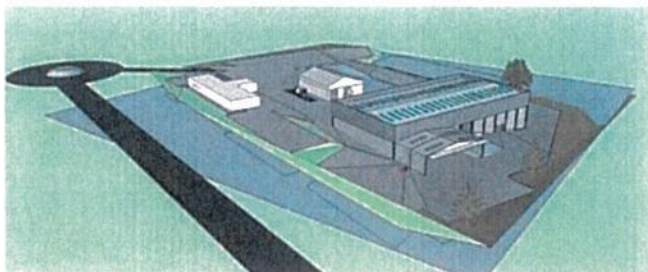
A l'intérieur du site, aucun n'effet domino n'est mis en évidence.

Figure 2 : Flux thermique de 8 kW/m^2 pouvant entraîner des effets dominos



VEOLIA PROPRETE
CENTRE DE TRANSFERT SITE DE KERDRONIOU

Figure n°14. VUES 3D DU AVENT



DECLARATION DE MODIFICATIONS NON SUBSTANTIELLES
PORTER À CONNAISSANCE

QUIMPER



MAITRE D'OUVRAGE :

Veolia

Extension plateforme Veolia
Kerdroniou

PLAN MASSE

Ech 1/500

MODIFICATIONS

ETU 1	Première étude	18/12/2017
ETU 2	Refonte projet après levé géomètre	12/03/2018

Chargé d'affaire : F.BREC Topo : B.FROSSARD Dessinateur : C.PADOVANI

AGENCE DE QUIMPER
ZI DE L'HIPPODROME
29196 QUIMPER CEDEX
TEL : 02.98.90.20.47 - FAX : 02.98.90.77.96
E-mail : quimper@eurovia.com

